

Mur anti-bruit de l'A21 : la construction devrait débuter en 2018

PAR ISABELLE CONYNCK
henin@lavoixdunord.fr



Le mur anti-bruit longeant l'A 21 s'interrompt sur 110 mètres, exposant les riverains de la rue du 19-Mars à la pollution sonore.

Cela fait bien longtemps que le mur de protection phonique était souhaité, tant par la municipalité que par les riverains qui en étaient venus à se surnommer « les oubliés du mur ». Sa construction devrait débuter en 2018.

MONTIGNY-EN-

GOHELLE.

Certes, une protection sonore a bien été construite en plusieurs fois de 2001 à 2010 mais à l'exception d'un espace vide situé au niveau d'une rue de Montigny-en-Gohelle, la rue du 19-Mars-1962, où le mur anti-bruit longeant l'autoroute s'arrête. Pas de chance d'autant que la route située à proximité de la rue n'a cessé de prendre de l'ampleur en se transformant en rocade minière puis en autoroute A21. Nuit et jour, le trafic n'a jamais cessé de s'amplifier (on compte dorénavant plus de 60 000 véhicules par jour), tout comme les nuisances sonores devenues insupportables pour les riverains. Accumulant démarches, pétitions et réclamations, aidés par l'association Chlorophylle environnement, « les oubliés du mur » n'ont cessé de remuer ciel et terre, livrant une véritable bataille. Et ce long chemin de croix de près de quarante années doit prochainement aboutir.

En effet, le phénomène a pris de l'ampleur avec le projet de construction, par Maisons et Cités, de 86 logements sociaux et 24 parcelles libres de constructeur sur le site de l'ancienne cité Corse, à proximité immédiate de l'A21.

Comme l'indique le maire, Bruno Yard, « le bailleur a l'obligation de respecter les niveaux maximums d'exposition au bruit et des études de faisabilité ont conclu à la nécessité de construire un mur de protection phonique de 190 m le long de l'A21 ». Une bonne raison pour débloquer la situation et enfin finir avec la problématique du bruit rencontrée par les riverains vivant aux abords de ce même axe routier. « On peut se féliciter de la bataille de la municipalité et des habitants pour que ce mur aboutisse », remarque le conseiller municipal, Edmond Bruneel. Le mur anti-bruit de 190 m de long sera donc construit le long de l'A21.

Et, même si pour Bruno Yard « était contre le financement de la ville mais il le fallait pour dégager des participations ». La délibération a été votée à l'unanimité au dernier conseil municipal.

Son coût ? 400 000 €. La municipalité participera au cofinancement à hauteur de 30 000 €. Maisons et Cités mettra aussi la main au porte-monnaie à hauteur de 90 000 € en raison de son projet immobilier. Puis l'opération sera financée en partie par l'État mobilisant le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier pour 150 000 € puis par la CAHC au regard de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ».

J'étais contre le financement de la commune mais il le fallait pour dégager des participations

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)